



Plattform «Zivilgesellschaft  
in Asyl-Bundeszentren»

Plateforme «Société civile dans  
les centres fédéraux d'asile»

Piattaforma «Società civile nei centri della  
Confederazione per richiedenti l'asilo»

## Lettre ouverte

### Triste répétition de l'histoire: les abus dans les centres fédéraux d'asile et la réaction des autorités

Berne, le 15 juin 2021

Madame la Conseillère fédérale Sommaruga,  
Madame la Conseillère fédérale Keller-Sutter,  
Monsieur le Secrétaire d'État Gattiker,

**Les révélations actuelles concernant les faits de violences dans les centres fédéraux d'asile sont choquantes, et nous rappellent l'année 2012. Le passé prouve que les incidents actuels ne sont pas des situations individuelles regrettables, mais bien la conséquence de problèmes systémiques. Près de dix ans plus tard, il faut constater que les structures problématiques des centres fédéraux d'asile n'ont manifestement pas été adaptées. Il est temps d'agir!**

En 2012, des groupes de la société civile (Asylnetz Lucerne, Amnesty International) dénoncent divers abus dans le centre fédéral d'Eigenthal (LU). Le Conseil national discute alors de la situation dramatique dans ce centre (Objet 12.5360). La ministre de la Justice de l'époque, Simonetta Sommaruga, réfute fermement les accusations:

*«Le Conseil fédéral attache une grande importance à la préparation minutieuse et à un fonctionnement sûr et humain des centres fédéraux d'asile. Je ne peux pas confirmer les plaintes concernant le centre d'asile d'Eigenthal. (...) La vingtaine de familles hébergées dans ce centre n'expriment aucune plainte. Les plaintes proviennent exclusivement d'une seule famille.»*

Mais deux mois plus tard, l'Office fédéral des migrations (ODM, devenu depuis le Secrétariat d'État aux migrations SEM) fait marche arrière dans son communiqué de presse du 20 novembre 2012:

*«Les reproches, formulés en septembre 2012, selon lesquels les requérants d'asile logés dans l'hébergement fédéral d'Eigenthal (LU) ne seraient pas encadrés correctement, se sont en partie avérés justifiés. Telle est la conclusion à laquelle est parvenue l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) chargée d'éclaircir les faits sur mandat de l'entreprise ORS. Cette dernière, responsable de l'encadrement des requérants d'asile, n'a pas respecté tous les points du mandat conféré par l'Office fédéral des migrations (ODM). Les clarifications ont également montré que l'ODM ne contrôlait pas de manière suffisamment systématique le travail effectué par l'ORS dans le centre d'Eigenthal.»*

Relevons qu'à l'époque, ce n'est pas la Confédération – pourtant responsable des personnes requérantes d'asile hébergées dans le centre – qui a lancé une enquête indépendante, mais la société privée ORS Service AG, mandatée par la Confédération. À noter également que peu avant, la ministre de la Justice Sommaruga communiquait encore qu'il n'y avait pas lieu de se plaindre, malgré les abus évidents au centre d'Eigenthal. Comment une situation pareille a-t-elle pu se produire? Le même communiqué de presse avance la justification suivante:

*«L'ODM dispose des conclusions de l'OSAR depuis le 14 novembre 2012. Les précédentes déclarations de la Confédération se fondaient sur les prises de position qui avaient été remises par les prestataires de services.»*

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a formulé de sérieuses critiques. Les problèmes concernaient notamment une prise en charge médicale inadéquate, une alimentation qui n'était pas suffisamment adaptée aux besoins des jeunes enfants, et un approvisionnement insuffisant en vêtements. De plus, de nombreux témoignages attestaient d'un comportement inapproprié du collaborateur de l'ORS chargé de la direction du centre. L'encadrement des jeunes et des adultes en quête d'asile a également été jugé insuffisant. L'équipe d'encadrement était largement livrée à elle-même.

En réponse à l'enquête de l'OSAR de 2012, l'ODM annonce le départ du directeur du centre en question, un renforcement des contrôles par l'ODM et l'introduction de diverses «mesures immédiates» par ORS. Étant donné que le rapport de l'OSAR portait exclusivement sur l'encadrement, l'ancien juge fédéral Michel Féraud a été chargé par l'ODM d'enquêter sur le rôle du personnel de sécurité concernant les abus dénoncés.

Selon le communiqué de presse de l'ODM du 27 septembre 2013, l'enquête Féraud n'a relevé de violation du droit «que» dans un seul domaine (droit fondamental à la liberté personnelle) par le personnel de sécurité. En effet, les personnes requérantes d'asile étaient dérangées par le personnel de sécurité, de sorte qu'elles n'étaient pas en mesure d'avoir des entretiens personnels avec leurs visites en dehors du centre d'asile. Le communiqué de presse de l'ODM relaie par ailleurs les recommandations suivantes de l'ancien juge fédéral Féraud:

*«Il déclare disposer d'indices selon lesquels des décisions disciplinaires disproportionnées et problématiques au niveau du droit international auraient été prises et que les collaborateurs de l'entreprise auraient alors outrepassé leurs droits. Il conseille à l'ODM de préciser ses directives en y mentionnant explicitement que les collaborateurs chargés de la sécurité ne doivent ordonner des mesures disciplinaires de leur propre chef que pour des raisons d'urgence temporelle, cette compétence revenant en temps normal à l'office. Afin d'accroître la transparence, Monsieur Féraud suggère également que le personnel de sécurité porte des badges.»*

### **Pourquoi est-il important aujourd'hui de rappeler les incidents de 2012/2013?**

Les parallèles entre les abus décrits ci-dessus et les violences actuellement constatées dans les centres fédéraux d'asile sont frappants:

- Alors que des personnes ou groupes de la société civile signalent des abus dans un ou plusieurs centres fédéraux, les autorités rejettent officiellement les critiques et ne prennent aucune mesure d'investigation. Elles se reposent sur les informations fournies par leurs prestataires de services mandatés, qui leur assurent que tout se déroule correctement dans leur domaine de responsabilité.
- Hier comme aujourd'hui, les abus dans les centres fédéraux d'asile échappent aux contrôles officiels. La surveillance et l'assurance qualité étaient et sont toujours insuffisantes.
- Il faudra des preuves écrasantes (le rapport de l'OSAR de 2012, l'émission de télévision Rundschau du 5 mai 2021) pour que les autorités admettent des manquements, prennent des mesures immédiates et ouvrent des enquêtes (menées dans les deux cas par un ancien juge fédéral).
- Dès 2013, Michel Féraud recommandait que le personnel de sécurité soit identifiable, dans un souci de transparence. Actuellement, le personnel devrait porter en permanence un badge indiquant un numéro bien visible. Toutefois selon l'enregistrement audio de Boudry, cela ne semble pas toujours être le cas. Cette information a même été refusée à une requérante d'asile qui a demandé à connaître le numéro d'un membre du personnel.
- Le fait que le personnel de sécurité outrepassé ses compétences et impose des mesures disciplinaires disproportionnées a déjà été signalé en 2013. Les événements actuels prouvent incontestablement que près d'une décennie plus tard, ces problèmes ne sont toujours pas résolus.
- Dans son enquête de 2012, l'OSAR critiquait le fait que le personnel d'encadrement soit largement livré à lui-même. Là encore, les améliorations ne se sont pas concrétisées. Selon les témoignages recueillis, le personnel d'encadrement et de sécurité dans les centres fédéraux d'asile ne se sent toujours pas assez formé et soutenu dans les tâches difficiles qu'il accomplit au quotidien.
- Enfin, l'ancien juge fédéral Féraud conclut à une violation du droit fondamental à la liberté personnelle, lorsque des agents de sécurité perturbent les rencontres entre des personnes en

visite et des résident\*es à l'extérieur des centres. Or la SCCFA reçoit régulièrement des informations selon lesquelles ce genre de situation continue de se produire sur différents sites.

**En 2012, les autorités ont déclaré que les précautions prises permettraient «d'éviter que des événements similaires à ceux qui se sont déroulés dans le centre d'Eigenthal ne se reproduisent». Au printemps 2021, nous découvrons que cette promesse n'a pas été tenue. Une triste répétition de l'histoire pour les personnes réfugiées et la société civile, qui aspire à ce que toute personne soit traitée humainement en Suisse.**

**Il faut éviter par tous les moyens que les choses se répètent encore et encore! C'est pourquoi la SCCFA formule les revendications suivantes:**

- **Le SEM doit dès aujourd'hui remplir son devoir de surveillance des organisations d'encadrement et de sécurité mandatées, et fournir une information transparente sur les abus constatés.**
- **Les critiques exprimées par la société civile doivent être entendues, et les informations sur les abus doivent donner lieu à des enquêtes.**
- **Il faut davantage de personnel d'encadrement, et moins de personnel de sécurité.**
- **Le personnel d'encadrement et de sécurité doit bénéficier d'un niveau adéquat de formation, de perfectionnement et d'accompagnement.**
- **Les plaintes et les critiques des personnes requérantes d'asile, du personnel et de la société civile doivent être reçues à l'interne ainsi qu'à l'externe par un organisme indépendant, et déclencher des enquêtes rapides, détaillées, indépendantes et impartiales.**
- **Le personnel de sécurité doit pouvoir être identifié par les résident\*es à tout moment.**

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) est responsable des centres fédéraux d'asile ainsi que des personnes qui y vivent et y travaillent. Cette responsabilité doit être assumée!

La SCCFA tient à remercier tous les groupes ou personnes qui s'engagent pour une communication transparente, et dont les efforts contribuent à faire respecter la dignité ainsi que les droits fondamentaux et humains des requérant\*es d'asile dans les centres fédéraux.

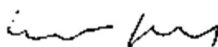
Nous vous présentons nos salutations distinguées



Regula Grünenfelder  
Théologienne  
Co-fondatrice SCCFA



Karin Ottiger  
Directrice LSFC  
Co-fondatrice SCCFA



Denise Graf  
Ancienn. Amnesty International  
Comité de pilotage SCCFA



Ruth-Gaby Vermot  
Ancienne conseillère nationale  
Comité de pilotage SCCFA



Sophie Guignard  
Secrétaire générale Ssf  
Comité de pilotage SCCFA



Lukas Niederberger  
Directeur SSUP  
Comité de pilotage SCCFA



Olivier Flechtner  
Bénévole CFA Giffers  
Comité de pilotage SCCFA



Laura Tommila  
Directrice  
Bureau de compétence SCCFA

(Traduction, lettre originale en allemand)

Les abus commis au centre fédéral d'Eigenthal et la lenteur de réaction des autorités ont incité deux personnes engagées à contacter des professionnel\*les pour fonder la SCCFA «Société civile dans les centres fédéraux d'asile». Depuis 2015, la SCCFA soutient l'engagement de la société civile dans et autour des centres fédéraux d'asile au niveau national, et s'engage pour un hébergement conforme aux droits fondamentaux et aux droits humains.